

# SEANCE DU 23 MARS 2023

L'an deux mille vingt-trois, les vingt-trois mars à vingt heure trente, le Conseil Municipal régulièrement convoqué s'est réuni sous la présidence de Pascal VOLPOËT, Maire.

**Présents :** VOLPOËT Pascal, FILLOD Damien, THEVENIN Alexia, BON Hervé, BOUSSON Gilles, BOECK Stéphane, FAUVEAU Etienne, MARANDET Christian, BETHAZ Christophe

**Absents excusés :** ANGONNET Jean-Noël, LAFOREST Didier, LEBRETON Pascal, TRIBUT Lisa, MARTINS Marc-Antoine.

La séance est ouverte à 20h30.

Secrétaire de séance : THEVENIN Alexia.

## ORDRE DU JOUR

1. Comptes administratifs 2022 des budgets
  - Général
  - Eau
  - Forêt
  - Lotissement
2. Investissements 2023
3. Questions diverses

# 1. COMPTES ADMINISTRATIFS : budget général, budget eau, budget forêt et budget lotissement – Exercice 2022 :

Le Maire présente les comptes administratifs 2022 qui se résument ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
<b>1. Budget principal</b>				
Investissement	-65 067.73 €	0,00 €	-28 127.74 €	- 93 195.47 €
Fonctionnement	115 164.94 €	65 067.73 €	-67 231.77 €	-17 134.56 €
<b>Total budget principal</b>	<b>50 097.21 €</b>	<b>-65 067.73 €</b>	<b>- 95 359.51 €</b>	<b>-110 330.03 €</b>

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
<b>2. Budget Eau</b>				
Investissement	- 9 754.07	0,00 €	3 186.47 €	-6 567.60 €
Fonctionnement	128 428.23 €	9 751.07 €	24 810.72 €	143 487.88 €
<b>Total budget Eau</b>	<b>118 674.16 €</b>	<b>9 751.07 €</b>	<b>27 997.19 €</b>	<b>136 920.28 €</b>

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
<b>3. Budget Forêt</b>				
Investissement	-4 103.00 €	0,00 €	-15 028.12 €	-19 131.12 €
Fonctionnement	222 724.75 €	4 103.00 €	125 196.98 €	343 818.73 €
<b>Total budget Forêt</b>	<b>218 621.75 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>110 168.86 €</b>	<b>324 687.61 €</b>

	Résultat à la clôture de l'exercice 2021	Part affectée à l'investissement exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
<b>4. Budget Lotissement</b>				
Investissement	-425 953.13 €	0,00 €	- 79 304.21 €	-505 257.34 €
Fonctionnement	310 512.85 €	0,00 €	€	310 512.85 €
<b>Total budget Lotissement</b>	<b>-115 440.28 €</b>	<b>0,00 €</b>	<b>- 79 304.21 €</b>	<b>-194 744.49 €</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, sous la présidence de Damien FILLIOD, 1<sup>er</sup> Adjoint, à l'unanimité des membres présents :

- Valide les comptes administratifs 2022 du budget principal et des budgets annexes dressés par Pascal VOLPOËT, Maire ;
- Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour la comptabilité annexe, des identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus ;
- Autorise du Maire à signer tout document afférent.

## 1.2 Approbation des comptes de gestion

Le Maire présente au Conseil municipal les budgets primitifs du budget principal et des budgets annexes de l'exercice 2022 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs de créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, des mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer.



Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2022,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2018 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés et qu'il a procédé aux opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Le Conseil municipal :

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2022, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

à l'unanimité des membres présents, déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2022 par le receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, et autorise le Maire à signer tout document afférent.

## 2) Investissements 2023 :

Nature des travaux	lieux	montantht	montant ttc	subvention	entreprises
huisseries	salles des pompes	13 141.38 €	15 769.66 €	17 215.18 €	angonnet
mur travauxfacade	mairie	6 657.00 €	7 065.59 €	oui	bourgeois
plan relance eglise	perron+peinture		paye	11 420.00 €	
formation + plan	cimetière		1 750.00 €	non	sidec
plafond	salle des fêtes	52 940.00 €	63 530.00 €	35 290.00 €	grappe/malenfer
incendie	plan de relance		Paye	4 584.00 €	
incendie	village	15 195.00 €	18 234.00 €		dolemiege
	réservoir	1 734.00 €	2 080.86 €	11 171.18 €	ericdavid
chemin du reservoir		2 500.00 €	3 000.00 €	non	dolejm
cour	stegeneviève	4 262.00 €	5 115.00 €	non	guinchard
effacement de reseaux	place du village	15 500.00 €	15 500.00 €	non	sidec
			46 500.00 €		
gendarmerie	fin subvention			84 000.00 €	
caue	place du village		1 750.00 €		caue
etude	place du village	4 250.00 €	5 100.00 €		collin
		8 745.00 €	10 494.00 €		collin
tirant + electrification	église	7 777.00 €	9 332.40 €	non	prêtre
achat terrain	rue de la gare	66 000.00 €	80 000.00 €	100 000.00	mazure
matériel	taille haie		849.00 €	(vente)	
TOTAL		198 701.38 €	286 070.51 €	263 680.36 €	

Dont autofinancement : 22 390.15 €

Le Conseil Municipal valide le tableau des investissements.

## 3) Vente de terrain :

Robert VALCESCHINI a fait part de son souhait d'acheter à la commune du terrain sur la parcelle cadastrée AA25 en bordure de sa propriété cadastrée AA26). La surface totale est de 239 m<sup>2</sup>. Cf document géomètre joint.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Donne son accord pour la vente de ces 239 m<sup>2</sup> de terrain avec prise en charge par l'acheteur des frais de bornage et de notaire.
- Fixe le prix de vente du terrain à 10 €/m<sup>2</sup> ;
- Autorise le Maire à signer tout document afférent.

#### **4) TARIFS COMMUNAUX**

Le Maire propose les tarifs communaux suivants :

##### **Tarifs de distribution d'eau potable :**

- Abonnement par compteur..... 65,00 € TTC
- M<sup>3</sup> consommé..... 0.97 € TTC

##### **Tarifs du cimetière :**

- Concession de 30 ans pour une tombe simple de 3 m<sup>2</sup> ..... 180,00 € TTC
- Concession de 30 ans pour une tombe double de 5,3 m<sup>2</sup>..... 360,00 € TTC
- Concession de 30 ans pour une urne au columbarium ..... 180,00 € TTC
- Concession de 30 ans pour une case d'urne au monument du columbarium..... 550,00 € TTC

##### **Tarifs de la bibliothèque :**

- Adhésion annuelle par famille..... 10,00 € TTC
- Adhésion annuelle par famille avec livraison à domicile ..... 12,00 € TTC

##### **Tarif du club informatique :**

- Adhésion annuelle par personne ..... 35,00 € TTC

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, :

- Valide par 6 pour, 2 contre et 1 abstention l'ensemble de ces tarifs pour une mise en application à compter du 1 er janvier 2024.
- Ces tarifs resteront en application jusqu'à nouvelle modification prise par délibération ;
- Autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération

**Tarifs des salles polyvalentes :**

Type de Manifestation	Durée	Petite et grande salles			E (1)	Petite salle seule			E (1)
		Salle	Cuisine	Vaisselle		Salle	Cuisine	Vaisselle	
ASSOCIATION COMMUNALE limité à 2 utilisations par an	1/2 journée	G	Gratuit		P	Gratuit			G
	Journée	G			P	Gratuit			G
	Week-end (2)	G			P	Gratuit			P
ASSOCIATION COMMUNALE AVEC droit d'entrée ou à but lucratif au-delà de 2 utilisations par an	Week-end (2)	250 €	50 €	50 €	P	70 €	30 €	30 €	P
ASSOCIATION COMMUNALE : utilisation régulière par 1/2 journée 1 ou 2 fois par semaine	1 fois	50 €/mois			G	Gratuit			G
	2 fois	75 €/mois			G	50 €/mois			G
ASSOCIATION HORS COMMUNE : location ponctuelle	Journée	250 €	50 €		P	90 €	40 €		P
	Week-end (2)	320 €	70 €		P	140 €	50 €		P
ASSOCIATION HORS COMMUNE : utilisation régulière par 1/2 journée 1 ou 2 fois par semaine	1 fois	100 €/mois			G	50 €/mois			G
	2 fois	150 €/mois			G	75 €/mois			G
Sociétés commerciales, expositions commerciales, expositions artisanales (hors WE et fériés)	1 jour	300 €	55 €		P	150 €	40 €		P
	2 jours	400 €	75 €		P	200 €	50 €		P
	3 jours	500 €	110 €		P	250 €	60 €		P
PARTICULIER DE LA COMMUNE	Journée	110	30		P	50	20 €		P
	Week-end (2)	220 €	30 €		P	110 €	20 €		P
PARTICULIER HORS COMMUNE	Journée	230 €	60 €		P	110 €	40 €		P
	Week-end (2)	320 €	80 €		P	160 €	40 €		P

(1) Utilisation d'électricité pour l'éclairage et le chauffage : 0,25 € TTC par KWH consommé

P : payant - G : Gratuit

Forfait ordures ménagères pour toute utilisation où l'électricité est payante, Grande salle : 10 €, Petite salle : 5 €

(2) Location du week-end du vendredi 9 heures au lundi matin 8 heures

Les salles doivent être rendues balayées, cuisine et toilettes nettoyées, poubelles vidées.

#### **Tarifs du remplacement de la vaisselle louée avec la salle polyvalente (prix unitaire) :**

- Coupe champagne .....	1.50 € TTC
- Verre Napoli de 18 cl .....	1.50 € TTC
- Verre Napoli de 24 cl .....	1.50 € TTC
- Verre à canon.....	1.00 € TTC
- Tasse .....	3.00 € TTC
- Soucoupe .....	1.50 € TTC
- Assiette à potage .....	4.00 € TTC
- Assiette plate .....	4.00 € TTC
- Assiette à dessert.....	3.50 € TTC
- Coupelle à dessert .....	1.00 € TTC
- Ramequin.....	1.00 € TTC
- Ravier.....	2.00 € TTC
- Fourchette .....	2.00 € TTC
- Couteau.....	3.00 € TTC
- Cuillère à soupe .....	2.00 € TTC
- Cuillère à café .....	1.50 € TTC
- Légumier en porcelaine .....	6.00 e TTC
- Théière.....	6.00 € TTC
- Corbeille à pain .....	6.00 € TTC
- Plat inox ovale.....	10.00 € TTC
- Plat inox rond.....	10.00 € TTC
- Légumier inox .....	12.00 € TTC
- Broc à eau .....	4.00 € TTC
- Cendrier .....	0.50 € TTC
- Pot à verser inox .....	20.00 € TTC
- Plateau.....	15.00 € TTC



Après en avoir délibéré, le conseil municipal, :

- Valide l'ensemble de ces tarifs pour une mise en application à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023. Ces tarifs resteront en application jusqu'à nouvelle modification prise par délibération ;
- Autorise le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

#### **5) Evolution du document d'urbanisme**

Le Maire rappelle les évolutions du Plan Local d'Urbanisme communal et Plan Local d'Urbanisme intercommunal à l'horizon 2025.

Le zonage de terrain à bâtir va être revu à la baisse, Monsieur le Maire propose une acquisition de terrain à bâtir pour compléter sa réserve foncière.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide cette proposition.

## **6) SICTOM**

Le SICTOM propose à la vente des composteurs.

Deux modèles : 600 l pour 30 €

400 l pour 20 €

Le SICTOM tient également à disposition un broyeur à branches.

Pour toutes ces offres, s'adresser directement au SICTOM.